RÈGLEMENT N° 2013-275

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME – AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION PRINCIPAL DU CENTRE-VILLE DE SEPT-ÎLES

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation principal du centre-ville de Sept-Îles en vue d'un possible projet de développement à l'est de la rue Holliday.

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Martial Lévesque pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 11 mars 2013;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- **1.** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- 2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « Plan d'urbanisme ».
- **3.** Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation par l'inclusion d'une aire industrielle « lb » située à l'est de l'actuelle limite du périmètre d'urbanisation principal du centre-ville de Sept-Îles.
- 4. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet B, tel que modifié afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe « A » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ le 28 janvier 2013
 - AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION le 6 février 2013
 - ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE le 27 février 2013
 - AVIS DE MOTION DONNÉ le 11 mars 2013
 - RÈGLEMENT ADOPTÉ le 25 mars 2013
 - CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ le 18 avril 2013
 - AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR le 1^{er} mai 2013
 - PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ le 1^{er} mai 2013
 - ENTRÉE EN VIGUEUR le 18 avril 2013

(signé) Serge Lévesque, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME	
Greffière	

ANNEXE A

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

